



## Document d'Informations Clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### Finex Europe

FCP géré par GALILEE ASSET MANAGEMENT

Code ISIN : FR0000428369

<https://www.galilee-am.com>

Appeler le +33(0)3.90.22.92.60 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Galilee Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Galilee Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 00 023 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/07/2024

**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit ?

#### TYPE

Finex Europe est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français.

#### DURÉE

La durée de vie de l'OPCVM est de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par son règlement.

#### OBJECTIFS

L'OPCVM, qui est un fonds d'investissement à vocation générale, a comme objectif une surperformance par rapport à l'indice composite (50 % CAC All Tradable dividendes réinvestis + 50% MSCI Europe Net Total Return Eur Index dividendes réinvestis) sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

Un indice composite associant pour 50 % le CAC All Tradable dividendes réinvestis + 50% MSCI Europe Net Total Return Eur Index dividendes réinvestis servira d'indicateur de référence auquel mesurer la performance de l'OPCVM.

Ce fonds est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Il est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ».

L'OPCVM opère une gestion active de sélection de titres (« stock-picking ») sur un univers de valeurs issues des pays de l'Union Européenne. Les actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :

- la sélection de l'univers d'investissement repose sur l'utilisation de filtres quantitatifs permettant de définir les valeurs de l'Union Européenne de grandes et moyennes capitalisations boursières qui seront considérées comme admissibles et feront l'objet d'analyses complémentaires. Ces filtres permettent d'identifier les titres (« univers d'investissement ») sans contraintes sectorielles.

- l'utilisation d'analyses externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.

Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse quantitative puis qualitative. Le gérant sélectionnera alors les titres ayant le meilleur potentiel de croissance et de performance pour constituer le portefeuille.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 60% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergent de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
  - 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne.
  - 50% minimum en actions françaises.
  - de 0% à 10% aux marchés des actions autres que ceux de l'Union Européenne.
  - de 0% à 25% aux marchés des actions de petite capitalisation (inférieure à 150 millions d'euros).
  - de 0% à 10% aux marchés des actions de pays émergents.

- De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, libellés en euro, de catégorie « Investment Grade » ou une notation jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion. En cas de dégradation de la notation, la société de gestion effectue sa propre analyse du risque de crédit pour décider de la cession éventuelle du titre dans l'intérêt des porteurs de parts.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 5.

- De 0% à 50% au risque de change sur les devises hors euro et intra Union Européenne et de 0% à 10% au risque de change sur les devises hors euro et hors Union Européenne.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif.

L'OPCVM détiendra également à hauteur de 5 % minimum et de 10 % maximum, de l'actif net des titres, admis aux négociations sur le compartiment C d'Euronext (capitalisation généralement inférieure à 150 millions d'euros).

L'OPCVM peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

**Investisseurs de détails visés :** Tous souscripteurs.

Cet OPCVM est principalement réservé à des personnes souhaitant utiliser ce fonds à des fins de dynamisation de leur épargne constituée à travers des supports d'assurance-vie et dans le cadre des placements éligibles à la réglementation D.S.K. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

**Dépositaire du FCP :** CIC MARKET SOLUTIONS

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale.

**Conditions de souscription et rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi avant 11 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du vendredi (J).



## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans (durée de détention recommandée). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cet OPCVM par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cet OPCVM enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé cet OPCVM dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de l'OPCVM se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Avertissement** : certains risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Le risque de liquidité** : il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement ;
- **Le risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés ;
- **Risque de contrepartie** : Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une Contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.
- **Risque de crédit** : risque qu'un émetteur d'obligations ne puisse pas faire face à ses échéances, c'est-à-dire au paiement des coupons chaque année et au remboursement du capital à l'échéance. Cette défaillance pourrait amener la valeur liquidative du fonds à baisser. Risque lié aux contreparties, il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Scénario favorable si vous sortez après 5 ans** : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

**Scénario intermédiaire si vous sortez après 5 ans** : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2024.

**Scénario défavorable si vous sortez après 5 ans** : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000€

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tension	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>1 552,49 €</b>	<b>828,24 €</b>
	Rendement annuel moyen %	-84,48%	-39,24%
Défavorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>6 788,11 €</b>	<b>6 648,33 €</b>
	Rendement annuel moyen %	-32,12%	-7,84%
Intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>9 707,06 €</b>	<b>9 385,70 €</b>
	Rendement annuel moyen %	-2,93%	-1,26%
Favorable	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>13 963,46 €</b>	<b>13 143,27 €</b>
	Rendement annuel moyen %	39,63%	5,62%

## Que se passe-t-il si Galilee Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Galilee Asset Management. En cas de défaillance de Galilee Asset Management, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 euros par an sont investis.



	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	722 EUR	2 081 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	7,35%	4,14% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,88% avant déduction des coûts et de -1,26% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## COMPOSITION DES COÛTS

		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>		
<b>Coûts d'entrée</b>	4% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 400,00 €
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0,00 €
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	2,52% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	242,00 €
<b>Coûts de transaction</b>	0,66% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	63,00 €
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)</b>	20% TTC de la performance annuelle et positive du FCP au-delà de l'indicateur de référence (50 % CAC All Tradable dividendes réinvestis + 50% MSCI Europe Net Total Return Eur Index dividendes réinvestis). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	16,00 €

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée : 5 ans**

Cet OPCVM est conçu pour un investissement de 5 années minimum pour permettre l'appréciation du capital sur le moyen et long terme tout en se prémunissant contre les aléas du marché à court terme.

**Délai de réflexion/rétractation :** il n'existe pas de délai de réflexion ou de renonciation pour ce produit.

**Frais et pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant échéance de la période de détention recommandée :** aucun, vous pouvez effectuer un rachat à tout moment. Une sortie avant la fin de période de détention recommandée peut entraîner une conséquence sur les performances attendues de votre investissement.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser vos réclamations par courrier à l'adresse suivante : GALILEE ASSET MANAGEMENT, 10 boulevard Tauler, 67000 STRASBOURG à l'attention du responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) ou auprès de votre interlocuteur habituel, par téléphone au : +33(0).3.90.22.92.60 ou par mail à l'adresse [contact@galilee-am.com](mailto:contact@galilee-am.com).

Si vous n'étiez pas satisfait de la réponse de Galilee Asset Management, vous pouvez demander un avis au médiateur de l'AMF par une demande adressée par courrier à : Autorité des Marchés Financiers – Le médiateur – 17 place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou par voie électronique sur le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## Autres informations pertinentes

Nous vous rappelons que le présent document est régulièrement mis à jour et que vous trouverez la dernière version en ligne sur le site internet accompagné des documents légaux (le prospectus, les statuts, le rapport annuel du dernier exercice et le présent document d'informations clés en vigueur) à l'adresse <https://www.galilee-am.com> ou sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion à [contact@galilee-am.com](mailto:contact@galilee-am.com).

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur la page dédiée à l'OPCVM sur le site internet de Galilee Asset Management <https://www.galilee-am.com/finex-europe/>. Celles-ci sont présentées pour les 5 dernières années.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement de l'OPCVM.